

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

*Commune de Peyreleau*

*Nature et intensité du risque d'inondation*

**I - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE**

La commune de Peyreleau est située en bordure du Tarn et de la Jonte ; son territoire est également traversé par des affluents ou sous affluents de la Jonte; le Valat de la Combe, le Valat des Azes et par un ravin situé en amont des Rouquets.

Le Tarn et La Jonte sont des rivières soumises à un régime pluvial de type continental, méditerranéen et océanique ; les crues significatives sont, pour le Tarn et la Jonte, celles du 8 novembre 1982 et du 5 novembre 1994, toutes deux supérieures aux dernières crues importantes du 24 novembre et du 4 décembre 2003.

Le Valat de la Combe, affluent de la Jonte, traverse la zone urbaine de Peyreleau par la RD 29 avant de rejoindre la Jonte. Un orage en 1985 a inondé les rues du bourg.

Ces évènements et quelques études hydrauliques ont permis de déterminer, pour la crue centennale, les secteurs à risque faible à moyen, avec un niveau d'eau inférieur à 1 mètre et des vitesses d'écoulement faibles, et les secteurs à risque fort, avec un niveau d'eau supérieur à 1 mètre ou des vitesses d'écoulement fortes.

**II - LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION**

Le plan de prévention du risque d'inondation, approuvé par l'arrêté préfectoral n°2005-116-5 du 26 avril 2005, a défini un zonage réglementaire, qui prend en compte les inondations passées. La cartographie des zones inondables comprend les zones suivantes :

- la zone de risque fort, considérée comme inconstructible ;
- la zone de risque faible à moyen, considérée comme constructible avec prescriptions en secteur aggloméré et comme non constructible avec préservation du champ d'expansion des crues en secteur rural.

Le détail des interdictions de construire et des prescriptions figure dans le règlement du plan de prévention du risque d'inondation.